

# Compte rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2024

Présent/Hor zirenak: Sabine Etcheverry, Karine Perez, Maité Oxarango, Chantal Echevertz, Philippe Mongabure, Samuel Biscay, Hervé Parachou, Ramuntxo Oteiza, Kattalin Duhalde, Koxe Barbier, Virginie Sabaloue, Patrick Barneche, Frédéric Hernandez, Arño Gastambide

Ezin etorria jakinarazi zuena/Excusés : Anne Marie Darguy

## 1. Décision modificative au budget principal

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (041) : Terrains nus	128 661,00	27638 (041) : Autres établissements publics	128 661,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>128 661,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>128 661,00</b>

### Décision modificative au budget lotissement Harrietakoborda

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel, équipements	-142 026,84	796 (043) : Transferts de charges financière	1 270,25
608 (043) : Frais accessoires terrains	1 270,25		
65822 (65) : Revers. excédent budg. annexe	140 761,59		
65888 (65) : Autres	-5,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 270,25		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 270,25</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1270,25</b>

Les points 1. et 2. de ce document concernent les écritures à passer en préalable à la clôture des budgets annexes Harrietakoborda et Landaluxia qui interviendra à la fin de l'année. Ces points sont demandés et contrôlés par le Trésor Public. Nous devons retenir que les prévisions budgétaires ont été respectées et cela nous permettra d'avoir un peu d'avance pour continuer à investir dans le domaine du logement pour les villageois.

Accord du conseil pour tous ces points.

## 2. Cession terrain Etcheverry Dezest au lotissement Landaluxia

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par acte du 4 novembre 2015, l'EPFL a acquis pour le compte de la commune les terrains sis au bourg, cadastrée B 792 et B 1429 pour une superficie de 4704 m2 pour un montant de 128 661€. Durée du portage de 8 ans qui s'est donc terminé en 2023.

Il précise que suite au versement du dernier portage l'acte de vente a été signé en date du 21 juin 2023.

Ces parcelles ont été viabilisées pour effectuer 4 lots qui ont tous été vendus, opérations effectuées par le biais d'un budget annexe « Lotissement Landaluxia ».

Proposition d'acter la cession du terrain Etcheverry Dezest au lotissement Landaluxia pour un montant de 128 661€ et passer toutes les écritures d'ordres correspondantes.

### **3. Régularisation Antoneneko bidea**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une portion de la voie communale dite Antoneneko bidea » a été élargie il y a des années sans que l'acte de transfert de propriété n'ait été dressé.

Proposition d'acquérir l'emprise en cause d'une superficie de 136 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup> auprès de Monsieur MARTINON Philippe représentant de la SCI SAGARDEA et d'une superficie de 285 m<sup>2</sup> au prix de 5€ le m<sup>2</sup> auprès de Madame MARTINON Bittori et Anne-Marie. Soit un total de 421 m<sup>2</sup>

Accord du conseil municipal pour le classement de cette emprise dans le domaine public.

### **4. Conventonnement avec l'EPFL Pays Basque – Portage foncier « Centre Bourg B 1419 »**

. Pour rappel :

- En vue de constituer l'assiette foncière d'un futur projet d'aménagement et de construction de logements, la commune a sollicité l'EPFL Pays Basque pour l'acquisition de parcelles contigües (B1418 et B1419). Après une première tentative d'acquisition de la parcelle cadastrée section n°1419 par exercice du droit de préemption urbain délégué, la propriétaire s'est rapprochée de l'EPFL Pays Basque pour négocier amiablement et directement, la cession de son bien. Les négociations ont abouti à un accord amiable au prix de 118 000 €.
- aux termes de la délibération n°20 en date du 18 avril 2024 le Conseil d'Administration de L'EPFL PB approuvait l'acquisition dudit terrain.

Dans le cadre de cette acquisition, une convention de portage doit être établie entre l'EPFL Pays Basque et la commune d'Ayherre afin d'entériner les modalités de portage, de gestion et de rétrocession du bien acquis au prix de 118.000 €.

Au regard des objectifs poursuivis par la commune et du contexte d'intervention, il est proposé l'application d'un portage de 12 ans par annuités et application de frais de portage annuel de 2,5% HT s'appliquant sur le capital porté restant dû.

Accord du conseil municipal pour la signature de la convention.

La procédure concernant la vente de la parcelle B1418 suit son cours. La fixation du prix par le juge interviendra en fin octobre suite à l'audience tenue en Mairie, après visite des lieux.

### **5. Signature convention territoriale globale avec la CAF**

Mr le Maire rappelle que par délibération du 27 février 2023, le conseil municipal a approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Pour rappel, le CTG est une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire partagé, nouveau cadre contractuel de référence entre la CAF et les collectivités territoriales et qui vient en remplacement du contrat enfance et jeunesse.

Véritables plans d'actions pluriannuels, les CTG nécessitent une animation des partenaires, l'élaboration de diagnostics, l'accompagnement à l'émergence de projets et un suivi permanent de la vie de la convention. Pour les communes du Pôle territorial Pays de Hasparren, la CAPB et les communes sont ensembles signataires de leur convention avec la CAF avec la mise en place d'une coopération portée par un service en commun.

Le Conseil Communautaire du 15 juin 2024 a entériné à l'unanimité la création de ce service commun. Ce nouveau service comportera 2 agents, l'un dédié aux CTG des pôles Errobi et Pays de Hasparren, l'autre aux CTG des pôles Nive-Adour et Pays Basque intérieur.

Accord du conseil municipal pour adhérer à ce service en commun

## 6. Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Le Maire explique avoir reçu de Mme la Trésorière de Hasparren une recette du budget principal de la commune d'Ayherre irrécouvrable d'un montant de **1 960,05 €** qu'elle demande à admettre en non-valeur. Cela concerne le loyer 2022 de la boulangerie.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

**Cette situation a provoqué un vif mécontentement de la part du conseil municipal qui réfléchit à lancer une action en justice.**

La proposition d'admettre en non-valeur les titres du redevable est actée par le Conseil.

## 7. Programme voirie 2024

Estimation du programme qui sera réalisé en fin d'année 2024

Larreburuko bidea (virage Indar) :	5 346 €
Larreburuko bidea (Voie Daragnes) :	3 161 €
Leixorreneko bidea (purge contre la maison) :	3 468 €
Aguerrebordako bidea (tout le long) :	33 809 €
Plots ralentisseur sur Abarratiako bidea (près de Espertatea) :	2 340 €
Arrontaeneko bidea (reverde) :	2 355 €
Marquage au sol (printemps) :	2 298 €
<b>Pour un montant total estimé à :</b>	<b>52 777 €</b>

**Un rappel est fait sur le désengagement des aides du Département concernant la rénovation des routes qui, à terme, pénalisera nos capacités d'intervention.**

## 8. Subventions aux associations année 2024

Proposition d'attribution de subvention	2024	2023	2022
Abarratia	800,00	800,00	700,00
Irulegiko Irratia	230,00	230,00	200,00
ACCA Lehena	280,00	280,00	250,00
APE Ecole privée	540,00	540,00	648,00
CATM - PG d'AYHERRE	120,00	120,00	120,00
Journal Herria	300,00	300,00	250,00
Sos Laborari	250,00	250,00	220,00
Bidekoekin	230,00	230,00	200,00
Lurzaindia	350,00	350,00	300,00
Handisport Pays Basque	280,00	280,00	240,00
Izpindar	150,00	150,00	150,00
CIDFF	150,00	150,00	150,00
	<b>3 680,00</b>	<b>3 680,00</b>	<b>3 428,00</b>

Une proposition de maintien des montants accordés en 2023 est faite. En effet, le compte 65 est fortement impacté par les dépenses constatées au point 6. et l'évolution obligatoire des dépenses au point 9.

Accord du conseil municipal pour les points 8.et 9.

## **9. Participation OGEC école privée et participation SEASKA**

Forfait de Fonctionnement Ecoles sous contrat	2024	2023	2022
OGEC Ecole privée (775 € par enfant d'Ayherre)	17 050,00	15 200,00	17 040,00
Remb. Employé cantine/garderie	2 800,00	3 250,00	3 000,00
Seaska (775 € par enfant d'Ayherre)	25 575,00	24 320,00	19 880,00
	<b>45 425,00</b>	<b>42 770,00</b>	<b>39 920,00</b>

Le calcul des attributions découle du nombre d'élèves fréquentant ces écoles multiplié par le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique intercommunale (qui est passé de 675 € en 2021 à 775 € en 2024).

## **10. Transfert de compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) à TE 64**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un « schéma directeur de développement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques » (SDIRVE).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le SDIRVE a été porté par TE 64, qui s'est appuyé durant 10 mois, sur les acteurs publics et privés du département pour réaliser ce schéma qui a fait l'objet d'une validation de Monsieur le Préfet en novembre 2023.

Proposition de transférer la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ou Hybrides Rechargeables » à TERRITOIRE D'ENERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (TE 64), pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des équipements.

Accord du conseil municipal

## **11. Modification du représentant suppléant de la commune à la CLECT** (commission locale des charges transférées) :

- Arño Gastambide à la place de Samuel Biscay

## **12. Attribution de bourses communales :**

- Proposition d'allouer les bourses communales suivantes, dont le montant représente 30% du montant attribué par le Département :

➤ ETCHEGARAY Aurélien 33.00 €

## **Questions diverses**

Organisation de la soirée du 11 octobre sur la conférence débat sur les jumelages transfrontaliers  
Organisation de la journée du 19 octobre avec la réception de nos amis d'Antzuola afin de fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage des deux communes.

En préalable au conseil l'association IZPINDAR a fait un tour des ces activités (voir leur site). L'objectif étant de faire adhérer des personnes privées à la SCIC Ekindar.

La séance est levée à 22h15

Le maire Arño Gastambide

